

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue au lieu habituel des séances situé au 1245, 2e rang, Val-Alain, ce **27 mai 2024**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #2 - Camil Samson
Siège #3 - Julie Duhaime
Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières
Siège #5 - Isabelle Laroche
Siège #6 - Matthieu Giroux

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.
Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

0 personne est présente.

2024-05-169

1.1 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le dépôt d'une demande aide financière Programme de soutien aux politiques familiales municipales. Les conseillers indiquent avoir tous reçu l'avis de convocation requis par la Loi ou renoncent à celui-ci le cas échéant.

2024-05-170

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

1.1 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Dépôt d'une demande aide financière Programme de soutien aux politiques familiales municipales

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Isabelle, conseiller d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - SUJETS À DISCUTER

2024-05-171

3.1 - Dépôt d'une demande aide financière Programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention pour l'aménagement d'une structure et d'une surface de dek hockey dans le cadre du "Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les exigences du programme;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une structure et d'une surface de dek hockey à l'une des

actions de la présente Politique de la famille de la Municipalité.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'autoriser la responsable des loisirs ou la directrice générale à déposer une demande dans le cadre de ce programme et à signer tous les documents requis à cet effet.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-05-172

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pauline Dubois, conseiller que cette séance extraordinaire soit levée à 19 h 34.

VOTE: Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Daniel Turcotte
Maire

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Turcotte
Maire